



## Retracting the seller on the acquisition of a plot of land

Par **lefol philippe**, le **04/11/2017** à **18:24**

Bonjour,

J'ai signé un compromis de vente chez un notaire pour un terrain, un vice caché a etait decouvert lors de l'expertise des sols  
le vendeur avait connaissance du passage du raccordement electrique du voisin passant sous sa parcelle,  
pour construire sur cette parcelle il faut faire deplacer le raccordement  
le vendeur me demande de supporter les frais de deplacement à defaut il annule la vente

en a t'il le droit ?

dois je supporter le coup ?

Suis je en droit de reclamer des dommages et interets en cas d'annulation de la part du vendeur?

Par **miyako**, le **05/11/2017** à **16:58**

Bonjour,

C'est vous qui avez le droit d' annuler la vente ,sans frais.

Si le vendeur avait connaissance du vice caché,il doit en assumer la responsabilité et payer les frais de déplacement du raccordement,si vous maintenez la vente en l'état.

Amicalement vôtre

suji KENZO